



ZILUX garantit expressément que ses produits d'aluminium sont exempts de défauts de matière ou de fabrication

Lorsque le produit est installé et entretenu selon les instructions de ZILUX, il est garanti contre :

Module d'éclairage LED contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de (10) ans à compter de la date de facture.

Drivers contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de (7) ans à compter de la date de facture.

Fûts, luminaires et autres accessoires contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de (15) ans à compter de la date de facture.

Advenant que le produit présente une défectuosité liée à un défaut de matière ou de fabrication durant la période de garantie limitée, ZILUX s'engage, à sa discrétion exclusive, à réparer ou remplacer la partie défectueuse du produit.

ZILUX NE REMBOURSE AUCUN COÛT LIÉ À LA MAIN-D'ŒUVRE OU AUX MATÉRIAUX ACCESSOIRES.

Fini (le terme « fini » est utilisé pour définir la couche d'apprêt, l'impression haute définition et la couche protectrice transparente)

Durant la période de garantie, le **fini** (15 ans) présentera les propriétés suivantes :

Stabilité de couleur. Aucune altération de couleur du **fini** sur le bâtiment excédant 5 (cinq) unités CIE Lab mesurées selon la clause 6.3 de la norme ASTM 2244. L'altération de la couleur sera mesurée sur la surface exposée ayant préalablement été nettoyée pour enlever l'huile, la graisse et les autres contaminants. Les valeurs correspondantes seront comparées au produit de la cuvée originale.

Adhérence. Les **finis** dont l'adhérence est initialement mesurée sur des échantillons-référence selon la norme ASTM D3359 ne présenteront aucun détachement.



Conditions de garantie

Les conditions atmosphériques normales excluent les atmosphères corrosives ou particulièrement polluées, telles que les atmosphères contaminées par les émanations chimiques.

ZILUX recommande de nettoyer le produit à l'eau douce et de suivre les instructions d'entretien (voir entretien).

La garantie ne couvre pas:

- a) Les dommages au métal revêtu causés par la manutention, l'expédition, l'exécution ou l'installation; ou
- b) Les dommages au métal revêtu causés par l'égratignure ou l'usure par frottement après l'installation; ou
- c) La garantie ne s'applique pas aux dommages causés par les catastrophes naturelles, les chutes d'objets, les forces extérieures, les explosions, les incendies, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de guerre, ou par d'autres événements similaires ou différents échappant au contrôle de ZILUX.
 - Les réclamations doivent être soumises par écrit à ZILUX dans un délai raisonnable suivant la détection du problème, et une autorisation doit être obtenue avant d'entamer tout travail de réparation ou de finition. Après la réception de l'avis, ZILUX doit bénéficier d'un délai raisonnable pour inspecter et vérifier la réclamation.
 - La responsabilité de ZILUX, selon la présente garantie, est limitée à la remise en état ou au remplacement, à la discrétion exclusive de ZILUX.
 - La garantie sur tout métal revêtu réparé ou remplacé est valide pendant le reste de la période de garantie du produit d'origine. Tout travail sera effectué par une entreprise ou un entrepreneur sélectionné ou autorisé par ZILUX. La variation de couleur entre les produits remis en état ou remplacés et les produits d'origine ne sera pas considérée comme une défectuosité.

GARANTIE



Cette garantie représente l'entente intégrale entre les parties relative à son objet et prévaut sur toute entente antérieure, verbale ou écrite, entre les parties relatives à son objet. Les garanties limitées précisent la responsabilité entière de ZILUX en ce qui a trait aux produits qu'elles couvrent. ZILUX n'est pas responsable des dommages consécutifs. Nul n'est autorisé à faire de déclaration concernant la garantie au nom de ZILUX à l'exception de ce qui est expressément énoncé ci-dessus, et de telles déclarations n'auront pas d'effet obligatoire pour ZILUX.

À l'exception de ce qui est expressément énoncé ci-dessus ZILUX n'émet aucune garantie, expresse ou tacite, incluant mais ne se limitant pas à la garantie de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier. Les garanties sont valides pendant la durée de la garantie limitée, ou la durée plus courte prévue par la loi locale. Ces garanties limitées vous accordent des droits légaux spécifiques, et possiblement d'autres droits variant d'une région à l'autre.

NULLE DISPOSITION DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE SAURAIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME UNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ DE L'EXÉCUTION DE L'INSTALLATEUR, OU COMME IMPOSANT À ZILUX LA RESPONSABILITÉ D'UNE PERFORMANCE PEU SATISFAISANTE DUE À UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'EXÉCUTION OU À L'INSTALLATION.

Entreposage. Pour éviter d'endommager votre produit, gardez-le à plat et au sec. Un environnement humide est contre-indiqué.

Entretien. Il est « recommandé » de nettoyer annuellement la poussière, la saleté et autres dépôts sur la partie revêtue à l'aide d'une éponge douce ou d'un chiffon, d'eau et de détergent doux ou de savon avec un pH entre 5 et 9. Le lavage à pression et l'utilisation de détergents durs ou de produits chimiques sont à proscrire.